

# InfOlive

Entretien et culture de l'Olivier

France Olive



## Bulletin de préconisation n°9 du 08 juillet 2020

Réalisé par le : 

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'agriculture (06, 83, 11), GE Interfede, Civam bio 13, Civam bio 66, Civam 84, Coopérative du Nyonsais, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2020>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE : Rendez-vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

### RÉSUMÉ DE LA SITUATION



#### Irrigation

Dans tous les secteurs, les pluies du mois de juin ont été consommées. Les besoins en eau restent globalement stables



#### Mouche de l'olive

Les olives sont réceptives à la ponte dans tous les secteurs et les populations de mouche sont très importantes pour ce début de saison. Des dégâts de piqûre de ponte ont déjà été observés dans certains vergers. Vous devez impérativement protéger votre récolte ou vous assurer que votre protection est toujours suffisamment efficace



#### Dalmaticose

Les premières tâches de dalmaticose ont été observées dans les vergers. Comme cette maladie est fortement corrélée à la présence de piqûre de mouche vous devez protéger votre récolte contre les piqûres de ponte de la mouche de l'olive.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.  
ISSN : 2264 - 6701

Une partie des Travaux est financée par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association française interprofessionnelle de l'olive (France Olive), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.





## IRRIGATION

### État des réserves en eau des sols :

France Olive a équipé une vingtaine d'oliveraies de sondes tensiométriques. Le niveau d'assèchement des sols y est mesuré en temps réel.

**Dans tous les secteurs, les pluies du mois de juin ont été consommées.** Les niveaux actuels d'assèchement des sols justifient le recours à l'irrigation sur l'ensemble du territoire oléicole.

### Climat :

Au cours des deux semaines écoulées, les besoins en eau des oliviers sont restés stables, avec des ETP comprises entre 5 et 7 mm par jour selon l'exposition au vent. Les précipitations ont globalement fait défaut sur l'ensemble du territoire.

Relevés météo du 22 juin au 5 juillet 2020		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes- Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
Cumul en mm sur les 2 semaines	ETP	87	87	81	78	74	72	84	87	92	93	82	78
	Pluies	1	0	1	0	0	1	0	5	2	2	3	7
ETP moyenne en mm / j		6,2	6,2	5,8	5,5	5,3	5,2	6,0	6,2	6,6	6,6	5,9	5,6

**ETP moyenne** : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

**Pluies** : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Compte tenu de l'état de sécheresse, un arrêté de restriction d'usage des eaux superficielles a été publié dans le département la Drôme : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

### Préconisation :

Apports à prévoir sur un verger adulte en l'absence de précipitations :

Sources données météo : CRIIAM Sud / SC

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes- Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
Goutte-à- goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 2 j (mm)	1,0	1,0	0,9	0,9	0,8	0,8	1,0	1,0	1,0	1,1	0,9	0,9
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 7 j (mm)	5,2	5,2	4,9	4,7	4,4	4,3	5,0	5,2	5,5	5,6	4,9	4,7
	10 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 9 j (mm)	9,0	8,9	8,3	8,0	7,6	7,4	8,6	9,0	9,4	9,5	8,5	8,1
<b>Micro-jet, aspersion, gravitaire</b> Arrosage tous les 8 jours (mm)		10	10	9	9	8	8	10	10	10	11	9	9

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud - Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m<sup>3</sup> / ha ou encore 1 litre / m<sup>2</sup>**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m<sup>2</sup>), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 40 m<sup>2</sup> par défaut.



## MOUCHE

### Observations

D'après les BSV du 08 juillet 2020, les olives ont atteint au minimum 10 mm de longueur dans tous les secteurs et sont donc réceptives à la ponte. Les relevés du réseau de piégeage actif indiquent une forte pression des populations de mouches pour ce début de saison.

### Évaluation du risque

Le risque est élevé à très élevé dans la majorité des secteurs

	<b>Vergers sensibles</b> (irrigué, variété précoce et de gros calibre, faible charge en fruits, zone littorale)	<b>Vergers moins sensibles</b> (non irrigué, variété tardive et de petit calibre, forte charge en fruits, zone de plaine ou d'altitude)
Capture de mouches	<b>Risque très élevé</b>	<b>Risque élevé</b>
Aucune capture de mouche	<b>Risque élevé</b>	<b>Vigilance renforcée</b>

### Préconisation

Pour limiter le risque de dégâts, vous devez protéger votre récolte :

- Si aucune méthode de lutte n'a été mise en œuvre (piégeage massif ou barrière minérale) il est urgent de faire le nécessaire.
- Si une barrière minérale a déjà été appliquée : en fonction des conditions météorologiques, de la dynamique des populations de mouche, des dégâts observés et du grossissement des fruits, il est peut-être nécessaire de renouveler votre protection.

Stratégie barrière minérale						Remarques
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	
Agri jardin Fructifia	Kaolin 99%	50 à 60 kg/ha 1 <sup>ère</sup> application Puis 30 kg/ha	6	5	ND	Renouvellement tous les 20 à 30 jours sauf en cas de lessivage par les précipitations (20 mm) ou érosion par le vent

Vous pouvez également utiliser des barrières minérales comme le talc Invelop® qui est reconnu substance de base par la Commission Européenne (doses d'utilisation identiques à l'argile kaolinite).

**Le volume de bouillie est à adapter en fonction de la taille des arbres et du volume de la frondaison. Selon votre matériel d'application, ne pas dépasser la dose de 5% d'argile dans votre bouillie.**

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



## DALMATICOSE

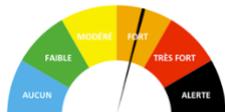


### Observation

D'après les BSV du 08 juillet 2020 les premiers tâches de dalmaticose ont été observées dans des vergers du Gard, de l'Hérault, des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes....



### Évaluation du risque



Le risque est élevé principalement pour les vergers insuffisamment protégés contre les piqûres de mouche et déjà sujet à des symptômes de dalmaticose les années précédentes



### Préconisation

Une bonne protection contre les piqûres de ponte de la mouche de l'olive reste la meilleure stratégie pour limiter les dégâts de dalmaticose sur les fruits.

A ce titre les applications précoces et répétées de barrières minérales restent la meilleure solution pour se prémunir des dégâts de dalmaticose sur les fruits.



**INFOLIVE**, bulletin de préconisation oléicole rédigé par le Centre Technique de l'Olivier.  
22, Avenue Henri Pontier – 13 626 AIX-EN-PROVENCE tél. : 04 42 23 01 92

*Rédacteur en chef : Christian PINATEL, Directeur technique du Centre Technique de l'Olivier*

*Responsable pôle agronomie : Julien BALAJAS – [j.balajas@ctolivier.org](mailto:j.balajas@ctolivier.org) - tél. 04 42 23 82 98 / 06 82 85 65 24*

*Technicien oléicole - fertilisation et irrigation : Sébastien LE VERGE – [s.leverge@ctolivier.org](mailto:s.leverge@ctolivier.org) – tél. 04 42 23 82 51*

*Responsable expérimentation agronomie : Chloé MESTDAGH – [c.mestdagh@ctolivier.org](mailto:c.mestdagh@ctolivier.org) – tél. 04 66 08 19 34 / 06 45 19 44 20*